

L'OUVRIER



MÉTALLURGIQUE

organe mensuel

de la fédération française des syndicats professionnels de la métallurgie et parties similaires (C.F.T.C.)

Rédaction-Administration : 5, rue Cadet - PARIS (9^e)

C'est dans la mesure où la haute dignité du travail sera reconnue, où la personnalité du travailleur sera respectée, où ses justes droits seront sauvegardés que le monde connaîtra les bienfaits de la paix sociale.

Jules ZIRNHELD, président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

Dans les métaux

LES "CEGETISTES" SUR LA ROUTE DE L'UNITÉ

Un gros événement a marqué le début du mois de mars : la tenue, à Toulouse, d'un Comité inter-fédéral de la Métallurgie, réunissant les délégués de la Fédération Confédérée d'une part et ceux de la Fédération unitaire d'autre part.

Ce Comité a pris certaines décisions tendant à acheminer le mouvement syndical « lutte de classes » vers la réalisation de l'unité organique, mais nous n'en avons pas encore atteint.

En effet, alors que la plupart des autres fédérations ou unions départementales ont réalisé cette unité avant la tenue du Congrès Confédéré de réunification, les deux fédérations des métaux, malgré de multiples démarches et force palabres n'ont pu y arriver, dans le même délai.

Nous voulons ici, à l'usage de nos amis, examiner objectivement les raisons qui ont retardé la réalisation de l'unité.

La position des Confédérés...

Durant les années qui s'écoulaient de la fin de la guerre jusqu'au mois de mai 1920, la Fédération Confédérée des Métaux voit grandir son influence et grossir ses effectifs. Elle acquiert une réelle puissance qui lui permet de traiter avec le patronat et les Pouvoirs Publics, elle est la seule organisation ouvrière des métallurgistes, c'est donc, en fait, une sorte de « Monopole » qu'elle détient.

Le 22 mai 1920 les syndicats professionnels (C.F.T.C.), constituent notre Fédération. Cette création passa, sur le moment, presque inaperçue, les militants de la C.G.T. étaient alors tout entiers absorbés par la grève générale qu'ils avaient déclenchée le 1^{er} mai.

Mais voici que, quelques mois après, à lieu la scission, les éléments « extrémistes » quittent la Fédération Confédérée.

Dès ce moment, il n'y a plus de « Monopole » de la représentation des métallurgistes syndiqués, ceux-ci se trouvent groupés en trois branches : Confédérée, Professionnelle et Unitaire.

Il y eut du dépit chez les dirigeants de « LA VIEILLE MAISON » ; ils avaient vécu durant des années avec cette idée qu'ils étaient LES SEULS REPRÉSENTANTS QUALIFIÉS des travailleurs métallurgistes organisés et voici que maintenant il fallait réviser cette façon de penser ! A la vérité, certains parmi eux, ne s'y sont jamais résolus, d'autres n'ont pu y parvenir.

Au cours des années qui viennent de s'écouler, nous trouvons trace de cet état d'esprit. Aux unitaires qui parlent de revenir en bloc, les dirigeants confédérés répondent :

« RENTREZ INDIVIDUELLEMENT, NOUS NE CONNAISSONS PAS ET NE VOULONS PAS CONNAÎTRE VOTRE ORGANISATION ! NOUS SOMMES ET ENTENDONS DÉMEURER LA SEULE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE DES TRAVAILLEURS MÉTALLURGIQUES ! »

Mais l'existence, de la Fédération Unitaire et Professionnelle, est un fait avec lequel il faut compter, on en parlera le moins possible et on s'emploiera de son mieux à assurer l'existence de la Fédération Confédérée. Pour cela on mettra en œuvre des qualités de direction et d'administration qui ne sont pas niables ; la vie des syndicats et de la centrale étant ainsi assurée, on attendra les événements...

Et celle des "Unitaires"

Ces derniers, au lendemain de la scission, partent à fond de train dans des campagnes de propagande et d'agitation (qu'ils appellent de l'action) et ces campagnes, leur amènent, jusqu'en 1924-25 des effectifs imposants.

Mais si les militants unitaires sont le plus souvent des orateurs populaires possédant un verbe sonore puissant, une science réelle de la psychologie des masses, il leur manque, en général, le sens de l'administration. D'ailleurs, ils déclarent ne pas vouloir s'encombrer de paperasseries inutiles ; c'est ainsi que nous avons été les témoins

de faits tels que la délivrance, au moment de grèves, de cartes syndicales remises à des ouvriers, sans que le nom de ces derniers ait été enregistré par ailleurs. Rien d'étonnant, dans ces conditions, aux chiffres parfois astronomiques de cartes placées, mais combien restent-ils ensuite syndiqués ?

Il y a en outre, chez certains parmi eux, une tendance naturelle, mettons à « exagérer ». C'est peut-être dans leur pensée nécessaire pour irapper l'esprit des « masses », mais ceci, lorsqu'il s'agit de présenter des états et un bilan ne va pas sans quelques inconvénients...

De plus il est certain, qu'ils ont recruté pas mal de chômeurs payant une cotisation réduite.

Les obstacles à surmonter

Lorsqu'il s'est agi de procéder à la réunification des deux mouvements, tous les éléments que nous venons d'indiquer se sont trouvés en présence. Nous ne ferons pas état des multiples lettres et entrevues qui se sont succédé depuis l'été dernier, constatons simplement que la plus grosse difficulté rencontrée, consiste, pour la Fédération Unitaire, à faire la preuve des effectifs qu'elle a déclarés.

Dans son numéro de décembre du Métallurgiste elle donne, pour les mêmes syndicats, des chiffres qui varient de la page 2 à la page 3 !

À Toulouse, les délégués de la Fédération Confédérée qui s'étaient réunis en Congrès extraordinaire, ont eu à connaître de cette situation ainsi que de l'opposition manifestée par les éléments unitaires au versement d'une cotisation destinée aux Caisse de Chômage et de Grève. Finalement il a été décidé, que pour voir clair dans cette situation et pour s'acheminer vers une organisation unique, une période d'administration commune serait effectuée de mars à août inclus.

Un secrétariat, dans lequel les deux éléments sont pris de moitié, a été nommé avec : CHEVALME et ROY, ex-confédérés ; CROIZAT et SEMAT, ex-Unitaires. L'envoyé spécial du « Peuple », à Toulouse, écrit, le 2 mars, ce qui suit :

« Pour vaincre, le patronat de la métallurgie, a encore, en substance, déclaré CHEVALME, il faut s'employer immédiatement à parifier l'unité et à développer la puissance de l'organisation. Pour cela, il est absolument nécessaire de COMPLETER L'AGITATION qui doit favoriser le recrutement, PAR UNE BONNE ADMINISTRATION, qui doit permettre de garder les syndiqués. »

Cela résume parfaitement, tout ce que nous venons d'écrire.

Unité ?

Non, il n'y a pas d'unité, nous n'hésitons pas à l'écrire. Ce que l'on vient de réaliser, c'est tout simplement une entente, sur « CERTAINS POINTS ». La preuve ? C'est le numéro du « Peuple » déjà cité qui nous la donne :

« Le programme minimum, qui servira de base à l'action générale de la fédération reconstituée a été ensuite ratifié. Il comporte les revendications communes aux deux fédérations. A L'EXCLUSION DES QUESTIONS SUR LESQUELLES SUBSISTENT DES SACCORDS FONDAMENTAUX ET QUI SERONT RÉGLÉES AU MOIS D'OCTOBRE PAR LE CONGRÈS FÉDÉRAL D'UNITÉ. »

Ainsi des hommes qui se réclament du même idéal « lutte de classes », des hommes qui sont d'accord pour accoupler aux revendications professionnelles, des revendications d'ordre politique, n'ont encore pas pu réaliser cette unité organique à laquelle ils disent aspirer !

Combien il est alors plus difficile de faire l'unité totale, celle de la pensée et celle des cœurs. celle-ci ne peut se réaliser que dans les

Le Syndicalisme dans la tempête

Aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, au Indes et dans d'autres pays, il existe des territoires nommés « réserves » et destinés à permettre aux animaux sauvages de vivre à l'état naturel et à préserver leur race ou leur espèce de l'extinction.

D'aucuns ne voudraient-ils pas faire recueillir les dirigeants de syndicats dans de telles réserves ? Peut-être préféreraient-ils, toutefois, les cages solides d'un jardin zoologique pour apprivoiser ces bêtes sauvages ?

Nous n'en sommes pourtant pas encore là, et nous n'avons nullement l'intention de saluer, en victimes qui vont mourir, les Césars qui nous condamnent.

Au contraire, nous voulons vivre, travailler et lutter !

Les attaques dirigées dans tant de pays contre le mouvement syndical ne nous surprennent guère.

Elles sont inquiétantes, il faut le reconnaître.

Mais la vague subite du syndicalisme, dans les premières années après la guerre, n'était-elle pas, elle aussi inquiétante ?

Avant la guerre, l'accroissement des effectifs syndicaux était très lent dans presque tous les pays. Il fallait gagner chaque membre individuellement.

Mais les besoins de la guerre, qui obligeaient les gouvernements à faire appel aux masses ouvrières, à leur inspirer confiance, eurent pour conséquence de renforcer, dans des proportions inouïes jusqu'alors, l'influence des organisations ouvrières.

Si, avant la guerre, l'entrée au syndicat était un acte de courage, un sacrifice qui n'est pas dépourvu d'idéalisme, il en est autrement après la guerre.

Le syndicat est alors à la mode et le grand flux commence.

Hier encore l'organisation d'une élite, il devient maintenant l'organisation des masses.

Comme un jeune homme qui pousse trop vite, l'organisme s'affaiblit et dans plusieurs pays le syndicalisme, ne sachant pas se redresser à temps, n'est pas assez fort pour résister aux secousses de cette époque d'après-guerre où les crises économiques et politiques se succèdent, et où le désespoir, enfant de la misère, tourmente les masses.

On voit ainsi un syndicalisme affaibli par des causes diverses et, d'autre part, nous assistons, en Europe surtout, à une vague

anti-marxiste qui est bien suspecte. Nous autres, syndicalistes chrétiens, qui nous sommes dressés en adversaires du socialisme lorsqu'il était puissant et prétendait au monopole, nous avons le droit de dire que l'anti-marxisme d'aujourd'hui, qui coïncide avec la faiblesse du syndicalisme naturel, en temps de crise économique nous semble issu, en grande partie, de sentiment hostile à la classe ouvrière.

Il met en danger l'existence du mouvement syndical libre. Sous la menace, les socialistes de divers pays manifestent une tendance inquiétante à collaborer avec les communistes. Les événements de France, la satisfaction témoignée par Dimitroff quant à l'attitude de Largo Caballero chef des syndicats socialistes espagnols, — pour ne pas parler de l'Amérique latine — révèlent comment le socialisme, par manque de principes éternels, oscille entre le bon sens des chefs réformistes et la démagogie des extrémistes communistes.

Le danger que ce socialisme à doctrine flottante présente pour le mouvement syndical du monde est égalé, sinon surpassé, par un autre danger : le fascisme, forgé avec le marteau de la dictature sur l'enclume de la misère : l'unité artificielle de la nation, unité consistant dans une façade corporative et syndicale recelant tout au plus une administration publique. Plus que jamais, nous autres, syndicalistes chrétiens, sommes convaincus que le syndicalisme ne réussira que sur la base de principes éternels, principes que le Christ a enseignés au monde.

Nous, syndicalistes chrétiens, qui voulons l'émancipation des travailleurs, et qu'ils atteignent un niveau de vie digne d'eux, nous pensons que ce but ne pourra être atteint que si les ouvriers y contribuent de leurs propres forces, par les organisations qu'ils se sont forgées comme instruments de cette émancipation.

Nous, syndicalistes chrétiens, qui voulons restaurer cette société sur la base corporative, sommes convaincus que la société corporative ne saura être réalisée que sur l'organisation libre.

L'INTERNATIONALE SYNDICALE CHRÉTIENNE.

UN BON SYNDIQUÉ

pense à acquitter fidèlement sa cotisation syndicale sans attendre le rappel du Secrétaire ou de sa section !...

Vers l'organisation professionnelle

Le projet de loi Marchandea

Dans le dernier numéro de l'Ouvrier Métallurgiste, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs, d'une part, sur le fait qu'à l'étranger la reprise des affaires était presque partout fort sensible, et, d'autre part, sur la campagne qui se poursuit en France dans les milieux patronaux en faveur d'ententes industrielles.

Le sujet est vaste et délicat. Il ne saurait être épuisé en un seul article, aussi nous faut-il revenir sur ce que nous avons déjà dit et essayer de nuancer un peu plus notre pensée.

Les ententes industrielles souhaitées par le patronat

Ce mouvement se poursuit en particulier dans la sidérurgie.

Il s'agit d'organiser notre marché intérieur d'abord, afin de favoriser une reprise.

Nous lisons dans le compte-rendu de l'assemblée ordinaire d'actionnaires des Acieries de Longwy, du 24 septembre dernier, publié par le Nord Industriel les remarques suivantes :

Le rapport signale aussi que le plus grand désordre ne cesse de régner dans le commerce marqué des prix de vente et, par voie de conséquence, des prix de production. Une discipline, librement consentie, doit être établie pour permettre à la fois aux producteurs, aux grossistes et aux détaillants une juste rémunération de leurs efforts et des capitaux engagés.

« Dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, dit le rapport, pour une industrie déterminée, le statut ne peut se trouver que dans la coordination et le contrôle. Un projet de loi a été déposé, qui, après avoir constaté cette nécessité impérieuse, institue pour atteindre le but, l'arbitrage des pouvoirs publics. Sans méconnaître les difficultés de cet arbitrage, nous croyons que ce projet de loi, d'ailleurs voté par la Chambre et en instance devant le Sénat, doit permettre d'apporter une solution acceptable aux difficultés du moment. »

Dans son allocution, M. Champin, président du comité d'administration, de cette même Société, a fait également allusion aux ententes industrielles. Il a notamment déclaré :

« On a beaucoup médité des ententes industrielles et à notre avis, on a médité à tort. Nous voyons que dans son ensemble, l'œuvre des ententes industrielles est favorable aux intérêts généraux du pays. Elles sont une garantie de stabilité au bénéfice des masses ouvrières, de même qu'au bénéfice de la masse des porteurs d'actions ; les uns et les autres y trouvent des conditions de sécurité meilleures. »

Nous maintenons donc que les ententes industrielles sont conformes à l'intérêt général. Nous devons reconnaître que le gouvernement précédent (il s'agit du gouvernement Flandin) avait pensé ainsi, puisqu'une loi avait été déposée, aux termes de laquelle, en cas d'échecs des ententes industrielles, le gouvernement apporterait son autorité arbitrale, pour aider la constitution et l'organisation de ces ententes.

Notre Conseil d'administration émet le vœu que les efforts faits actuellement dans la Sidérurgie française pour réaliser des ententes industrielles, soient couronnés de succès par la

simple autorité des organismes privés, c'est-à-dire des industriels eux-mêmes. Mais il ne faudrait pas être surpris si en cas d'échec l'autorité gouvernementale intervenait pour faire cesser les désaccords.

Nous voudrions, en même temps, émettre le désir que ces ententes industrielles se réalisent vite, et voir se maintenir et se développer ce sentiment de l'honneur professionnel que nous considérons comme un des fleurons de la couronne des industriels. Ce sentiment qui a pari, depuis quelques années, subir une petite éclipse se réveille à nouveau, progresse et représente une garantie complète pour le bon fonctionnement de ces ententes. »

La citation est longue, mais devrait être faite résument bien la situation. Chose à noter c'est que nous n'en sommes plus aux petites et moyennes industries seulement, les grandes firmes elles-mêmes prêtent une oreille bienveillante aux efforts de persuasion pour obtenir des ententes professionnelles obligatoires.

C'est ainsi que le Conseil de la Compagnie française des Métaux disait plus nettement encore :

« Il faudra mettre de l'ordre dans la production, résorber son excès en toute occasion et surtout empêcher que par exemple dans une industrie ne pouvant utiliser en ce moment que la moitié de sa force productive, de nouveaux venus mal informés, ne viennent investir inutilement des capitaux. Ils ne feront qu'augmenter le malaise des actionnaires, des employés et des ouvriers, des sociétés déjà existantes, bien outillées et ayant fait leurs preuves. »

Un "fascisme économique" ?

M. Maurice Olivier, industriel de Roubaix, président de plusieurs syndicats de producteurs, a mené vigoureusement campagne, au nom des petits et moyens industriels, pour des ententes. Fait tout à son honneur, il a essayé de poser, en termes peut-être discutables, mais sincères, le problème ouvrier. Certains l'ont attaqué à propos d'articles où il exposait ses vues personnelles et du même coup ont confondu le problème des ententes professionnelles et les opinions propres à leur champ. D'où l'accusation portée contre lui de faire du « fascisme économique », ce dont il s'est d'ailleurs ardemment défendu.

Regrettons qu'on ait ainsi détourné le problème pour le plaisir de faire un « mot ». Il est naïf de dire que le projet de loi déposé au début de 1935, et toujours en attente devant le Sénat, ouvre la porte à un fascisme économique. Le problème est différent : il s'agit de savoir si ces ententes industrielles ouvrent la porte à une organisation professionnelle quelconque, avant de savoir à quelle forme d'organisation.

Allons-nous vers une "organisation professionnelle" ?

Il me semble que les ententes professionnelles et le bruit fait autour abuser du public. Ces ententes ne seront finalement guère autre chose que des ententes de producteurs. Sans doute, les ouvriers bénéficieront-ils d'une plus grande stabilité, mais on ne voit pas forcément un arrêt de l'offensive contre les salaires, par exemple.

syndicats possédant la même doctrine et travaillant, uniquement, sur le plan professionnel.

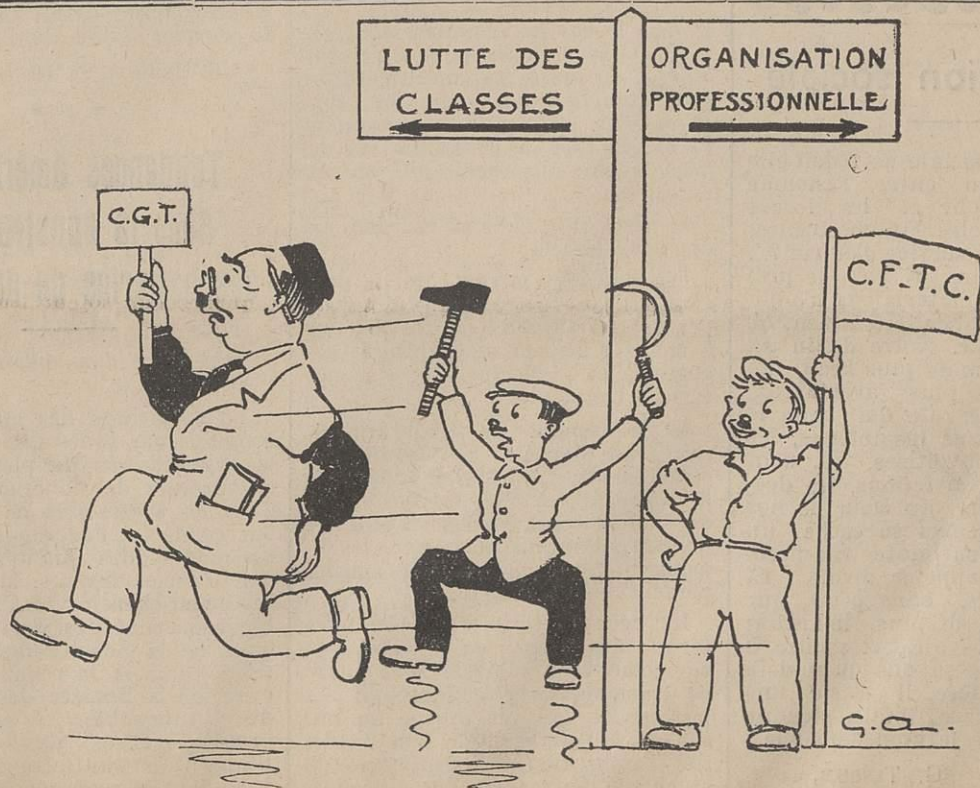
Notre position

Elle ne change pas, nous sommes pour un syndicalisme professionnel vraiment constructif, nous sommes hostiles à l'utilisation du syndicat, groupement où tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions politiques doivent trouver place pour des buts d'ordre politique, sur lesquels ils peuvent diverger ; nous voulons une organisation de la profession dans laquelle le travail aura la place qui lui revient, nous sommes pour la réalisation d'un ordre économique et social plus fraternel et plus humain.

Nous ne trouvons pas cela dans la doctrine de la fédération en voie de réunification, nous ne le trouvons pas non plus chez certains de ses militants, qui prêchent ouvertement la haine.

Aussi notre mouvement reste-t-il plus nécessaire que jamais. Il a désormais une belle tâche à remplir, il n'y failira pas !

Jean PERES.



Le Communiste : Allez, ouste ! Et au trot !

La crise dans la construction du matériel roulant

A la Chambre de Commerce d'Avesnes, le programme adopté pour les commandes de matériel roulant à traiter en 1936 et que nous publions ci-dessous, d'après *L'Usine*, a fait l'objet de vifs commentaires. L'un de ses membres a fait en particulier remarquer que la Commission des Finances de la Chambre, en réduisant encore de 385 à 350 millions le montant total des commandes de matériel roulant, n'a que fort illusoirement réalisé une économie de 35 millions.

En effet, elle n'a pas seulement privé le budget d'une rentrée certaine d'impôts et aggravé les charges des fonds de chômage, mais elle a contribué à alourdir le déficit de l'exploitation ferroviaire.

Les ingénieurs de nos réseaux ont souvent signalé l'augmentation incessante des dépenses d'entretien et de réparation d'un matériel roulant suranné. La Chambre de Commerce d'Avesnes estime même, que réparer indéfiniment du vieux matériel, revient plus cher que d'en acheter du neuf.

Mais un coup d'œil sur le programme des commandes proposées par les Réseaux, montrera la dégringolade du chiffre des commandes depuis quatre ans.

D'autre part, la loi de Finance

du 1^{er} janvier 1936 fixe, article 115, le budget des réseaux dans les termes suivants qui permettront à nos lecteurs de mieux saisir la situation d'ensemble.

Art. 115. — Le montant total des ressources que les grands réseaux d'intérêt général sont autorisés à se procurer, pendant l'année 1936, par l'émission d'obligations, pour quelque cause que ce soit et notamment pour l'application des articles 13 et 16 de la convention du 28 juin 1921, approuvée par la loi du 29 octobre 1921, est fixé à titre provisoire à 5.413.000.000 fr.

Ce total correspond aux maxima suivants :

1° Travaux de lignes nouvelles	65.100.000
2° Travaux complémentaires de premier établissement, non compris le matériel roulant neuf	480.000.000
3° Dépenses de matériel roulant : Matériel roulant neuf :	
Payements sur commandes antérieures à 1936	229.600.000
Payements sur commandes de 1936	126.000.000
Autres dépenses de matériel (frein continu, outillage, etc.)	230.000.000
4° Dépenses diverses	82.300.000
5° Couverture du déficit d'exploitation de 1935	4.200.000.000
Total égal	5.413.000.000

PROGRAMME DES COMMANDES DE MATÉRIEL ROULANT NEUF à traiter en 1936, approuvé par le Conseil supérieur des Chemins de fer (Le 27 novembre 1935)

	A.-L.	Est	État	Midi	Nord	P. O.	P. L. M.	Total 1936 (1)	Total 1934 (2)	Total 1935 (2)	Total 1933 (2)
Machines de traction											
Locomotives à vapeur	—	—	—	—	6	—	—	6	22	45	71
Tenders	—	—	—	—	6	—	—	6	13	30	45
Locomotives électriques	—	—	—	2	—	—	—	2	4	10	43
Locomotives Diesel-électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Locotracteurs	—	2	3	—	2	2	13	22	23	42	48
Automotrices simples	—	30	40	40	20	20	50	170	210	238	158
Automotrices triples 2A + 1R	—	—	—	—	4	—	—	4	0	0	0
Matériel remorqué											
Voitures de grandes lignes	30	70	40	20	20	30	50	260	311	185	105
Voitures de banlieue	—	100	—	—	4	—	36	140	48	148	100
Wagons G. V. à primeurs	—	—	30	25	—	50	20	125	100	—	—
Fourgons métalliques G. V.	—	—	—	—	—	—	20	20	0	450	70
Fourgons métalliques P. V.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Wagons frigorifiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Containers	320	810	870	270	810	540	1.380	5.000	290	290	620
Wagons P. V.	40	—	—	—	—	—	—	40	100	—	—
Wagons de chauffage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grues de relevage de 130 tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Couplages de 2 wagons à ballast	20	—	—	—	—	—	—	—	—	3.235	3.160
Wagons-trémies	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Wagons spéciaux	—	—	—	—	—	4	—	4	0	—	—
Valeur totale en millions	13,2	34,5	34,8	38	88,9	82	99,5	410,9	466,1	595,6	490,0

(1) En 1935, le Conseil n'a supprimé que 30 wagons pour P.L.M. (2) Proposition des Réseaux.

Les commandes pour 1936 ne représentent plus les 410.900.000 francs demandés par les Réseaux. Le programme pour 1936, arrêté au chiffre de 350.000.000 francs, à couvrir par l'émission d'obligations, n'offre qu'une part assez faible pour les commandes à passer, seulement de 126.000.000 de francs et une part plus grande pour les commandes à payer faites par anticipation et s'élevant à 229.600.000 francs, pour lesquelles une provision reste disponible dans les crédits de 1935.

PIERRE BARBIER.

Les freins de ralentissement pour automobiles

Parmi les divers types de freins on peut désigner sous le nom de freins de ralentissement ceux qui peuvent fonctionner pendant un temps indéfini sans immobiliser le véhicule et sans usure. Ces freins sont utilisés au cours de longues descentes en pays accidentés et notamment par des voitures lourdes, camions, autocars.

Le rôle du frein sera alors d'absorber l'énergie cinétique de la voiture et de la dissiper. Le type d'énergie transitoire en laquelle l'énergie cinétique sera transformée permet de caractériser les différents types de freins. C'est sous cette classification que M. Petit, ancien élève de l'École Polytechnique, membre du Conseil S.I.A., a passé en revue les divers types de freins de ralentissement à la réunion du 11 février de la Société des Ingénieurs de l'Automobile.

L'énergie cinétique du véhicule sera transformée en chaleur, par les types classiques de freins mécaniques, application de mâchoires garnies de produits résistant bien à l'usure sur des tambours. Le frottement moléculaire interne de fluides présente une autre forme de transformation d'énergie, en chaleur, accompagnée d'une dissipation.

La question sociale

La question sociale se réduit-elle à une équation entre l'estomac qu'il faut remplir et les forces musculaires, voire intellectuelles, qui se louent au service d'autrui ?... Ni dans l'histoire, ni pour le présent, cette vue matérialiste n'a jamais suffi à apaiser le tourment de l'espèce humaine. Notre destin est plus tragique, mais plus beau, notre horizon est plus aventureux, mais plus large. Ce qui agite le monde, par-dessus les intérêts, les appétits, les convoitises, ce sont les idées, les convictions, les doctrines. Au centre, au cœur de nos activités apparentes se cache un foyer de vie plus haute, une flamme qu'il faut appeler divine... Et si nous croyons, sans peine, que notre prochain le plus immédiat est celui qui travaille et souffre à nos côtés, nous savons qu'au-delà de l'unité ouvrière, il existe une fraternité foncière, totale, étendue à ce qui mérite le nom d'homme.

G. TESSIER, Secrétaire Général de la C.F.T.C.

tion presque instantanée dans l'air ; tel est le cas du moulinet Renard.

L'énergie de transition peut être électrique : une dynamo réceptrice permettant de récupérer l'énergie cinétique et de la renvoyer au secteur (cas des tramways) ou de l'accumuler par décomposition d'un électrolyte.

Enfin l'énergie cinétique peut être récupérée en partie sous forme d'énergie potentielle par pompe ou compresseur de fluide dans un réservoir, le moteur jouant dans certains cas le rôle de compresseur.

L'ordre de grandeur de l'énergie à dissiper limitera toutefois le choix des dispositifs et il est intéressant de le considérer à ce point de vue.

Dans un véhicule de 1.900 kg on peut attribuer l'énergie cinétique emmagasinée par les organes en mouvement à l'équivalent de l'énergie cinétique de translation que donnerait un supplément de poids de 100 kg. A 120 km/h (33 m/sec.) le véhicule possède une énergie de 110.000 kgm. Le freinage sur 80 m représente une accélération négative de 7 m/sec/sec. En 5 secondes ce freinage représente une puissance de 300 ch., et 250 calories à dissiper. Ces dernières pourront l'être aisément lorsque le freinage n'a pas à se reproduire à intervalles rapprochés.

Un véhicule de 15 t. à 60 km/h. possède une énergie de 200.000 kgm., absorbés pour obtenir l'arrêt par des freins représentant plus de 1.000 ch et 480 cal.

Dans le cas de ralentissement, le véhicule de 2.000 kg pour être stabilisé à 70 km/h. sur une pente de 10 % absorbera 3.200 kgm/sec., soit 45 ch et 8 cal/sec. Un camion de 15 t. stabilisé à 36 km/h. sur la même pente absorbera 160 ch et 28 cal/sec.

La chaleur à dissiper est dans ce cas considérable.

Les solutions mécaniques ne peuvent être envisagées en raison de l'usure des organes de frottement, à moins d'utiliser une matière économique et d'effectuer son remplacement fréquent.

Le frottement de fluide conduirait à un dispositif de grand encombrement. Le frottement de fluide a été employé, la dissipation de chaleur posant des problèmes délicats, d'autant plus que les liquides émulsionnés d'air chaud perdent leur efficacité.

La récupération d'énergie sous forme électrique exige soit un équipement du véhicule sous forme de transmission électrique qui n'a pas encore été généralisée en raison de son prix et de son poids, soit l'utilisation d'une dynamo de 45 ch qui présente des inconvénients de prix et de poids supplémentaires.

Le coin des techniciens

Par contre les freins électromagnétiques Lagache-Sarezin (S.A. F.E.) équipent des châssis de véhicules industriels. Ce type de frein fournit un couple constant quelle que soit la vitesse. Le disque soumis au champ magnétique très intense peut supporter une élévation de température jusqu'au rouge sombre, la chaleur est dissipée par le moyen d'ailettes centrales et circulaire. La température des roulements reste limitée à 70°, soit à un fonctionnement normal. Lorsque la température risque de s'élever, l'acier atteignant son point de transformation perd ses propriétés magnétiques, le champ cesse alors d'agir.

L'excitation du frein a lieu sous 40-50 amp. et 12 V, et est fournie par un dynamo de 500 W et une batterie de 130 amp-h.

Des véhicules de 21 t. ont pu ainsi être stabilisés sans difficulté sur pente de 10 % avec un équipement approprié.

Une solution très élégante du freinage de ralentissement a été réalisée par récupération d'énergie potentielle en utilisant le moteur comme compresseur d'air, que le fluide soit évacué dans l'atmosphère par un orifice de diamètre réduit ou que l'air soit emmagasiné dans un réservoir.

A ce type se rattache le frein Westinghouse décrit à l'occasion du dernier Salon de l'Automobile.

(« L'Usine », 27 février 1936).

Tendances américaines dans la construction des batteries de démarrage

Nous lisons dans *L'Usine* du 27 février 1936 :

Le démarrage des moteurs d'automobile par toute température, et les applications de plus en plus nombreuses de l'énergie électrique dans les accessoires de la voiture ont conduit à l'accroissement de la capacité et des qualités des batteries d'accumulateurs. M. G. Genin, ingénieur-chimiste E.P.C.I., ingénieur en chef des Services techniques de la Société des Accumulateurs Dinin, à la réunion, du 11 février de la Société des Ingénieurs de l'Automobile, a examiné les progrès réalisés dans cet ordre d'idées aux Etats-Unis, et le rôle joué dans ce pays par la Society of Automotive Engineers et par le Bureau des Standards.

Le nombre approximatif d'ampères absorbés par les diverses parties de l'équipement électrique d'une voiture actuelle est de 10 ampères pour les diverses lampes d'éclairage intérieur et de signalisation, 10 à 15 pour les phares, 15 à 30 pour le chauffage, 2-4 pour l'essuie-glace, 5 à 10 pour l'aver-tisseur, 6 à 12 pour l'appareil radio-phonique, est de 250 à 400 ampères pour le démarrage. La capacité d'une batterie susceptible de répondre à ces exigences (bien que la consommation d'énergie ne soit pas simultanée pour ces différentes applications) est ainsi de l'ordre de 120 à 172 ampères-heures.

Le fonctionnement du démarrage par les plus grands froids est devenu une condition indispensable du confort. Les constructeurs d'automobiles américains l'ont parfaitement compris ; ils ont ainsi prévu très largement la capacité des batteries et exigé pour elles des conditions de réception et un contrôle de plus en plus sévère. Une classe de produits avait échappé longtemps à ces spécifications de qualité, celle des batteries de remplacement ; l'usager se trouve en effet dépourvu d'un contrôle par ses propres moyens lorsqu'il effectue un achat à un dépositaire ou un revendeur.

La Society Locomotive Engineers s'est attachée à remédier à cet état de choses. En 1929 le nombre de batteries vendues s'était ainsi réparti : 5 millions vendues par les constructeurs de voitures, près de 10 millions acquises directement par les usagers aux intermédiaires. Il s'agissait donc d'apporter aux 2/3 de la production totale une garantie de qualité sans laquelle l'industrie aurait été en temps de crise victime d'offres de produits fraudés à des cours dépréciés.

**

Les mesures étudiées par l'Association furent codifiées et appliquées comme elles l'ont été pour toutes les industries aux Etats-Unis, par décret gouvernemental.

L'absence d'indication de marque de qualité, de capacité en caractères de grandeur fixée est considérée et poursuivie comme acte de concurrence déloyale. Un contrôle est effectué par le Bureau des Standards prélevant chez les constructeurs et les revendeurs des batteries construites depuis moins de trois mois : des sanctions, et amendes confirmant l'application de la nouvelle réglementation.

Le contrôle porte sur la capacité d'une batterie chargée en 20 h. Une épreuve particulièrement sévère

La C.F.T.C. et la presse

La *Petite Gironde* a publié dans son numéro du 29 novembre, les réponses que Gaston Tessier a faites aux questions d'un rédacteur de ce journal lui posées pour une enquête sur « La France à la recherche d'une mystique ».

Quelle est la position des syndicalistes chrétiens à l'égard des mystiques étrangères, notamment du fascisme, de l'hilérisme et du soviétisme ?

Les syndicalistes chrétiens sont résolument opposés aux systèmes totalitaires qui exagèrent les prérogatives du pouvoir central au point d'aboutir à une véritable « staltolatrie », qu'il s'agisse de la dictature d'une classe ou d'un individu. En particulier, les syndicalistes chrétiens croient à la légitimité et à la bienfaisance du droit d'association.

Quelle mystique proposez-vous aux nouvelles générations de Français ?

La morale chrétienne, à la fois traditionnelle, et toujours actuelle, est seule capable de répondre pleinement aux aspirations des individus et des collectivités. Le syndicalisme chrétien a mis cette morale à la base de son action, parce qu'elle permet l'épanouissement total de la personnalité humaine dans le cadre familial, professionnel et social.

C'est dire que la mystique que nous proposons aux nouvelles générations est celle de l'entente, de l'union, de la collaboration, opposant les principes de justice et de charité aux notions destructrices de la haine et de la lutte des classes. Sur le plan où s'exerce notre activité, l'application de ces principes se résume en une formule : le syndicat libre dans le corps d'état organisé.

Nous souhaitons que l'économie soit renouée selon ces deux règles essentielles :

Permettre à la profession de se donner elle-même un statut par le moyen de la convention collective de travail ;

A côté de la démocratie politique, qui devrait être perfectionnée, réaliser la démocratie économique par la création, à tous les degrés, de conseils paritaires.

Ainsi l'organisation professionnelle, la représentation des forces économiques seraient assurées par l'action des intéressés eux-mêmes, sous le contrôle et l'arbitrage éventuel des pouvoirs

politiques qu'il ne s'agit nullement de déposséder.

Quelle est votre position à l'égard de la C. G. T. ?

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe, sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, nous estimons qu'il demeure impossible, moralement et pratiquement, de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales.

C'est dire que, tout en demeurant disposés à collaborer avec la C. G. T., le cas échéant, pour la défense d'intérêts légitimes et la poursuite d'objectifs bien délimités, nous sommes plus que jamais attachés à notre mouvement syndical, véritablement professionnel et indépendant des partis politiques.

A propos des 40 heures

Le dernier numéro de la « Revue Internationale du Travail », publiée par le B.I.T., signale le dépôt d'un projet de loi sur le bureau de la Chambre des Députés, projet de loi ayant pour objet de réduire la durée légale hebdomadaire de travail à 40 heures. On pourra prendre connaissance du texte que la C.F.T.C. a déjà publié en appendice au *L'An* et qui n'est autre, en effet, que celui signalé par le B.I.T.

On sait que de longs pourparlers sont engagés depuis plusieurs années à Genève pour faire adopter par tous les Etats le principe de la semaine de 40 heures. Délégués ouvriers et gouvernementaux sont à peu près d'accord. Mais une opposition irréductible est faite par les délégués patronaux.

Lors de la dernière Conférence Internationale du Travail, l'attitude patronale fut jugée sévèrement par tous. « Refus hâtif d'accomplir son devoir », signale le bulletin de l'Internationale des N... Chrétiens, geste théâtral accusant le monde de manque de compréhension à l'égard des buts élevés que s'est posé le groupe patronal.

Ajoutons que, dans l'Assemblée, « d'abord ce fut de l'inquiétude qui, ensuite, fit place à l'indignation ».

La loi des 40 heures ne peut être mise en vigueur qu'en plusieurs pays à la fois, mais dès que le projet de loi viendra à l'ordre du jour de la Chambre, on peut s'attendre à une violente opposition. Pourtant, malgré les réels sacrifices du début imposés aux industriels, c'est sans doute le seul remède vraiment efficace contre le chômage.

pour les batteries de démarrage consiste à les placer chargées dans un milieu à — 185° C pendant 24 h. et à les décharger ensuite au régime de 300 ampères.

Dans ces conditions une batterie de 6 V doit après une durée de décharge limite posséder encore les voltages suivants :

Capacité de la batterie en amp-h.	Durée minimum de décharge	Voltage minimum après décharge
84	2 min. 12	3,9 v.
115	4 min. 6	4,3 v.
172	7 min. 45	4,8 v.

Les exigences du contrôle ont été en s'accroissant depuis 5 années. En 1930 les constructeurs ne prévoyaient pas encore d'essai de batteries après séjour dans une enceinte refroidie. En 1931 les premiers essais à froid s'exerçaient à 10° F (— 12° C). De 1932 à 1935, les durées de décharge sous 300 ampères ont été portées pour batteries de 85 Ah de 1 min. à 2 min. 12 sec., pour celles de 113 Ah de 3 min. 45 sec. à 4 min. 6 sec.

Les batteries dites « renouvelées » ont été soumises à une réglementation très stricte pour proscrire les fraudes. La mention « reconstruite » est obligatoire. Les batteries usagées ne peuvent être livrées à la récupération que si elles sont intactes, de façon à éviter que des éléments ne puissent en être prélevés. Tous les constructeurs de batterie se sont engagés à détruire les batteries usagées qui leur seront remises.

Au point de vue des garanties, les constructeurs ont voulu se prémunir contre un défaut d'entretien des batteries par les usagers, tout en assurant toutefois la qualité du produit au consommateur. Cette garantie de remplacement s'étend au minimum à 3 mois. Au delà, l'usager peut échanger sa batterie contre une indemnité proportionnelle au temps de service. La durée de garantie diffère d'ailleurs avec le type de voiture et la capacité de la batterie, avec un avantage pour les fortes capacités qui offrent une meilleure marge de sécurité et à ce titre sont utilisées très largement dans ce pays.

Pour les autocars, la garantie est de 12 mois ou de 24.000 milles, pour camions 8 mois ; pour voitures de tourisme : 6, 12, 24 mois suivant la capacité de 65-74, 75-84, 105 Ah, pour les batteries à séparateurs de bois ; et avec une augmentation de 3 mois pour celles à séparateur d'ébonite. La garantie est aussi fonction des trajets effectués sur les véhicules ; elle est évaluée dans ce cas sur le pied d'équivalence de 1.000 milles par mois.

Par l'application de ces mesures, l'industrie américaine des batteries de démarrage s'est acquise une réputation contrôlée de haute qualité et a combattu très efficacement

les manœuvres de concurrence déloyale qui risquaient de se manifester en temps de crise, sous le couvert de prix avantageux.

Le conférencier souligna que la construction française est susceptible de répondre à des spécifications aussi exigeantes, et notamment d'offrir encore après 45 décharges et recharges à haut ampérage une capacité de 80 % de la valeur initiale. Une batterie a satisfait à ces conditions après 175 décharges successives.

Les progrès de la construction ont surtout porté sur le choix de nouvelles matières actives négatives, sur l'emploi de séparateurs poreux qui conservent leurs qualités et n'augmentent pas de résistance par le froid ; enfin sur l'augmentation du nombre de plaques pour le même encombrement. Il semble en effet que c'est dans cet ordre d'idées, augmentation du nombre de plaques que l'on puisse régulariser la garantie.

A la suite d'une intervention de M. Berger, eut lieu un échange de vues sur l'intérêt de l'application de normes de qualités à propos des batteries de démarrage.

Les constructeurs de batteries sont en effet astreints par les constructeurs de voitures à des spécifications, réalisables chacune en particulier, mais non dans leur ensemble, en raison de leur diversité. Il serait hautement désirable pour l'unification des spécifications de la construction et pour la sécurité de l'usager que soient fixés par l'accord de tous les constructeurs de batteries des normes de qualité pour ces appareils.

La charité

Qu'on laisse agir sans frein l'égoïsme, qu'on laisse triompher le matérialisme, que sous leurs attaques redoublées l'esprit de Charité disparaisse du monde économique, et bientôt rien ne subsistera plus des solidarités humaines, et la terrible sentence du poète latin, « Homo homini lupus », reprendra son implacable et païenne férocité.

La Charité n'est pas moins indispensable à assurer l'harmonie des forces productives. Cette harmonie ne peut s'établir humainement que par l'existence et l'équilibre d'associations professionnelles groupant d'un côté les travailleurs et de l'autre les patrons, mais reliées entre elles par des organismes dans lesquels les uns et les autres puissent discuter librement et fixer, en toute indépendance, le statut du travail.

J. ZIRNHELD, Président de la C.F.T.C.

La Vie Fédérale et Syndicale

BUREAU FÉDÉRAL du 9 Mars 1936

Présents : Botton, Le Bihan, Gers-tel, Léonard, Fouquier, Sinjon, Pé-rés, Barbier.

Pères donne lecture de la corres-pondance avec Nantes, Strasbourg, Lyon, Béthunes, Bordeaux, Caen, Saint-Lô, Saint-Etienne, Hérimon-court, Charleville-Mézières, Cler-mont-Ferrand, Charleroi, Denain, Béthune.

Conflit à Neuves-Maisons, où 2.500 ouvriers chôment partiellement et demandent une modalité leur per-mettant de toucher de la part de-municipalités socialistes des aloca-tions. Malheureusement, ces muni-cipalités ne chômage pas de cais-ses pour le chômage partiel.

Le conflit de Saint-Nazaire est terminé, mais les employés se sont mis en grève à leur tour.

Le conflit de Tours est encore en cours.

Le Congrès du Sud-Est s'organise sérieusement. Toute cette ré-gion se développe sur le plan syn-dicaliste chrétien.

Le Bureau fédéral délègue **Geor-ges Allard et Jean Pères**, pour par-ler à Saint-Chamond.

L'Ouvrier Métallurgiste est mis en question ; son développement, ainsi que celui de la Fédération né-cessite une commission de rédaction et d'étude.

La tournée de propagande dans le Nord a donné de bons résultats. Une autre série de réunions dans les Ardennes, aura lieu à la fin de cette semaine.

Des enquêtes sont ouvertes par le Conseil supérieur du Travail sur le salaire des travaux à domicile, les repos interruptifs des journées de travail et le reclassement de la main-d'œuvre.

Le Conseil National d'avril sera remplacé par un Bureau Fédéral élargi qui aura lieu le 18 avril à 14 h. 30.

NORD

LILLE

Le Conseil syndical de la Métal-lurgie s'est réuni le lundi 9 mars. **Charlemagne Broutin**, secrétaire, déclare que le Comité Régional de la Métallurgie, ouvre une enquête sur les salaires ; le Conseil syn-dical se doit d'y prendre part effec-tivement. En conclusion, une for-mule d'enquête va être élaborée et distribuée aux syndicats.

Albert Vandembroucke souligne que le Secrétaire du Comité Ré-gional, Raymond Brulant, de Denain, a été chargé d'écrire à la Fédéra-tion en ce qui concerne les déro-gations des heures de travail dans la Métallurgie.

Il rend compte également de dif-férentes démarches effectuées à ce sujet près de l'Inspecteur du Tra-vail et des réponses reçues.

Charlemagne Broutin lance un dernier appel en faveur du Con-grès de l'U.R. Sur sa proposition, le Conseil renouvelle ses con-do-léances au camarade Deperne, cruellement éprouvé par la mort de deux bébés.

Albert Vandembroucke,
Secrétaire-adjoint.

MAUBEUGE

Après une tournée de propagan-de de Jean Pères dans la région, notamment à **Sous-le-Bois** et **Per-rière-la-Grande**, nos camarades en-tendent exploiter le succès obtenu par notre ami. L'impression pro-fonde qu'il a produite sur les auditoires, doit servir au développe-ment de nos idées.

Un certain nombre de jeunes en-thousiasmés, s'informent des néces-sités du syndicalisme et décide de pousser plus avant leurs informa-tions.

DENAIN

Nos camarades se préoccupent dès maintenant de l'organisation de la Fête du Travail qui doit avoir lieu le jour de l'Ascension.

Notons aussi la réponse de la municipalité de cette ville, à une demande de subvention de nos amis.

Celle-ci déclare que, prévoyant l'unification des syndicats Confé-dérés et Unitaires, elle n'a inscrit au budget qu'un seul crédit ; ainsi elle invite nos camarades à examiner attentivement l'unité syndicale, considérant que les travailleurs qui ont les mêmes revendications corporatives doivent tendre à l'unification!!!

Et voilà, ce n'est pas compliqué, mais il fallait y penser ! Oh Unité, que de palinodies et d'injustices on commet en ton nom.

Encore de graves accidents de travail

Lés mois de Février et Mars ont été marqués à Denain par de graves accidents de travail quelques-uns mortels.

A cette occasion notre syndicat, appuyé par la Fédération Nationa-le, est intervenu près du Ministère du Travail pour attirer son atten-tion sur la fréquence et la gravité des accidents et demander que soit enfin réalisée l'institution des dé-légués ouvriers à l'hygiène et à la sécurité.

Voici le texte des deux ordres du jour, publiés par notre syndicat à la suite de ces événements pénibles dont certains ont mis en deuil les familles ouvrières.

ORDRE DU JOUR du 23 février

Les adhérents du Syndicat Libre de la Métallurgie de Denain, réu-nis en Assemblée générale le di-manche 23 février 1936, après avoir entendu R. BRULANT sur l'activité du Syndicat et J. PÈRES, secrétaire général de la Fédération de la Métallurgie sur le rôle des Syndi-cats Libres dans l'organisation profes-sionnelle ;

Emus par les accidents mortels survenus ces temps derniers ;

Emus également par un abus excessif des heures supplémentai-res ;

Reclament une plus grande pro-tection dans la sécurité du tra-vail ;

Reclament le respect des huit heures, afin de donner du travail à un plus grand nombre d'ou-vriers ;

Demandent le renforcement de l'Inspection du Travail avec délé-gués ouvriers à la sécurité ;

S'engagent à travailler de plus en plus au développement de leurs syndicats, pour que ces derniers jouent dans l'organisation profes-sionnelle, le rôle qu'ils ont à rem-plir.

ORDRE DU JOUR du 29 février

Le Conseil du Syndicat Libre de la Métallurgie de Denain, réuni samedi 29 février 1936, ému par le nouvel accident grave survenu aux anciens Etablissements « Cal », proteste énergiquement contre le manque de sécurité au travail dans les établissements métallur-giques de Denain, manque de sé-curité qui a occasionné trois acci-dents mortels et plusieurs très gra-ves dans un espace de trois semai-nes ;

Déclare que l'institution de délé-gués ouvriers à la sécurité s'affir-me comme une nécessité absolue ;

Rappelle à ce sujet ses réclama-tions précédentes, ainsi que les vœux votés par les différents con-grès régionaux et fédéraux ;

Demande à la Fédération des Syn-dicats Professionnels de la Mé-tallurgie d'intervenir auprès du Ministère du Travail pour que des enquêtes sérieuses soient faites sur les causes de ces accidents et dé-terminent les responsabilités ;

Emet le vœu qu'en cas d'accident mortel, un représentant du Syndi-cat puisse assister à l'enquête.

Une tournée de propagande de Pères dans la région de Denain-Maubeuge

Les précédentes tournées de propa-gande que notre camarade Pères fit dans la région de Denain-Maubeuge, ont toujours obtenu un grand succès. Certaines réunions furent même par-fois très animées, la contradiction des dirigeants cégétistes et unitaires nous fut presque toujours assurée. Cette an-née, pas un de nos adversaires n'in-tervint dans les sept conférences que, du 21 au 26 février, notre secrétaire délégué donna à **Sous-le-Bois**, **Ferrière**, **Denain**, **Maing**, **Trieth**, **Thiant** et **Quarouble**. Leur absence a-t-elle pour cause leurs préoccupations actuelles d'uni-té, ou ne tiennent-ils plus à recevoir les réponses cinglantes qu'ils s'attri-buent de la part de notre ami dans les précédentes réunions ? Cela, loin de nuire à l'intérêt de cette tournée, per-mit à Pères de faire de véritables conférences éducatives. Il exposa : vers l'organisation professionnelle ; le rôle des syndicats libres. Après l'historique du syndicalisme en France durant ces quinze dernières années, Pères déve-loppa la situation économique d'après-guerre, à nos jours, périodes de fièvre de production et de ralentissement alternés, causées en partie par la sur-production et la situation monétaire. Il en arriva à la crise actuelle qui les surpasse toutes en intensité et en du-rée et qui détermine une partie des dirigeants de l'industrie à entrevoir une réglementation de la production. Et l'orateur de citer des exemples.

Il s'agit de savoir par quels moyens les ouvriers pourront dire leur mot dans cette organisation, s'ils veulent sauvegarder leur droit à une vie di-gne.

Ce qui fit conclure à la nécessité d'organisations syndicales puissantes organisées sur le plan professionnel et excluant la politique. De là seulement sortiront les élites ouvrières capables de sauvegarder nos intérêts de classe.

Cette conclusion fut bien comprise par les différents auditeurs, elle ren-ferma la confiance des syndiqués dans nos organisations, des adhésions fu-rent recueillies et d'autres viendront encore.

R. BRULANT.

TOURCOING

Naissance

M. et M^{me} Adil Roets-Blomme, du Syndicat de la Métallurgie de Tour-coing, nous font part de la nais-sance de leur fils **Gérard**.

Toutes nos félicitations et nos vœux pour ce sixième petit syn-dicaliste.

ARDENNES

Reunions du Bureau et du Conseil

Une importante réunion du Bu-reau de la métallurgie a eu lieu le 23 février à Charleville.

Les Membres du Bureau avaient à discuter : 1° Sur l'admission des chômeurs au Syndicat (taux de la cotisation), ces syndiqués n'ayant droit qu'aux services annexes du syndicat ;

2° Sur l'admission des vieux tra-vailleurs (âge et taux de la cotisa-tion), ceux-ci ayant droit à tous les avantages du syndicat, soit aux caisses de chômage. Des directives seront envoyées aux sections à ce sujet. Les délégués devant repré-senter le syndicat dans les divers Congrès sont désignés. La date du 23 août est retenue pour le Congrès du Syndicat ; la section de Monther-mé est pressentie pour l'organiser.

L'après-midi, une réunion du Conseil syndical eut lieu. Après avoir ratifié les propositions du bu-reau sur l'admission des vieux tra-vailleurs et des chômeurs, le Conseil entendit le compte rendu financier du deuxième semestre 1935. présen-té par le Trésorier.

Cet exposé montra éloquentement le bien que nous avons pu faire à nos frères sans travail. Il a été payé pour l'année 1935 : indemnités de chômage et timbres pour assu-rances sociales, la somme de 23.236 fr. 15, plus environ deux mille francs en denrées alimentai-res à l'occasion du nouvel an et à l'Épques, ce qui prouve la vitalité de notre mouvement syndical dans les Ardennes.

Plusieurs sections ont fourni un bel effort de propagande cet hiver. L'effort augmente presque jour-nellement. Notre ami Jean Pères devant parler prochainement dans plusieurs localités, nous espérons que cela va donner un nouvel essor au syndicat de la métallurgie.

Un appel est fait à tous nos syn-diqués en vue de faire inscrire le plus possible de sympathisants sur les listes prud'homales.

G. DUPOURT.

MEURTHE-ET-MOSELLE

NEUVES-MAISONS SECRETARIAT DU PEUPLE

Par la création d'un Secrétariat du Peuple, le Syndicat Libre de la Métallurgie de Neuves-Maisons a montré qu'il a un souci constant des intérêts de la classe ouvrière et qu'il le met en œuvre par des réalisations.

Les résultats obtenus par le se-crétariat montrent d'ailleurs qu'il correspondait à un besoin ; c'est en effet plus de 120 consultations qui ont déjà été données, sur les questions les plus diverses (Assu-rances sociales, pensions, successions, loyers, etc...) ; et les tenta-tives de conciliation ; les démar-ches faites par le secrétaire ont, dans de nombreux cas, donné aux clients, une solution conforme à leurs intérêts, en leur évitant sou-vent les frais et les longueurs d'un procès. Bien des fois encore, il a évité des erreurs et des malentendus, en aidant ceux qui venaient lui demander conseil, à se débrouiller dans le fatras du langage juridique des feuilles officielles et des citations par huissier.

Et même ceux qui n'ont pu obtenir satisfaction ont toujours trou-vé au secrétariat quelqu'un qui s'intéresse à leurs affaires, et qui cherche à mettre à leur service ses connaissances juridiques.

Le Secrétariat du Peuple est ou-vert à tout le monde et tous y trou-veront le même accueil. Ce n'est pas un simple bureau de renseigne-ments ou un fonctionnaire anonyme se contentant d'expédier des affaires ; le Secrétariat a pour but de rendre service ; et il met en œuvre toutes les ressources de sa compétence pour venir en aide à ceux qui viennent lui confier leurs difficultés.

Par cette heureuse réalisation, le Syndicat Chrétien a montré que s'il s'est donné pour tâche princi-pale, la défense des droits de l'ou-vrier et de la dignité de son tra-vail, il n'en sait pas moins que la classe ouvrière a des besoins plus immédiats auxquels il faut subven-ir : c'est une tâche plus humble, mais aussi très utile.

© © ©

Le chômage

Un conflit de nature assez curieu-se, aujourd'hui terminé, s'est dé-clanché à Neuves-Maisons. La Di-rection des Usines, mise dans l'im-possibilité de faire travailler tout son personnel, avait décidé de blo-quer le chômage partiel qui existait déjà, — 3 jours de chômage pour deux semaines de travail, — en un chômage total de quatre se-maines sur douze de travail.

A sa mise en chômage, l'ouvrier recevait de la Direction une lettre de congédiement et une contre-let-tre par laquelle la Direction s'en-gageait à rembourser l'ouvrier au bout des quatre semaines. Ainsi, pensait-on, pendant un mois l'ou-vrier congédié toucherait-ils les al-locutions de chômage régulières.

Le 15 février, notre Syndicat fit part à la Direction de son point de vue : en principe, ce chômage par roulement était une solution, mais à la condition absolue que le chômeur temporaire ait droit aux allocations prévues pour les chômeurs complets.

Le lundi 17, une délégation du Syndicat Professionnel, composée de deux membres délégués ouvriers et de deux conseillers techniques se rendit à la Préfecture dans l'es-poir d'obtenir gain de cause. Devant la réponse extrêmement indé-cise de l'Administration préfectorale, le Syndicat fit poursuivre ses démarches auprès du Ministre du Travail par l'intermédiaire de la Fédération.

L'Administration ayant émis des doutes sur la possibilité d'allouer, quant à elle, la prime de chôma-ge, dès le mardi 18, le Syndicat était reçu par la Direction, émet-tant le vœu, en cas d'échec, au-près des Pouvoirs publics, de voir le chômage, projeté d'un mois, ré-duit à une semaine pour trois de travail, ce qui permettrait aux ou-vriers de toucher une paye toutes les quinze jours.

Le même jour, l'Assemblée Gé-nérale des membres ayant accep-té ces nouvelles modalités, ce n'est pas sans surprise qu'on apprit que les trois municipalités intéressées faisaient des difficultés, — et pour cause ! — se refusant à verser les indemnités de chômage, ce qui semblait pour le moins irrégulier.

Enfin, la Fédération qui, de son côté avait poursuivi ses démar-ches auprès du Ministre, faisait savoir qu'aucune réponse ne lui serait donnée avant plusieurs jours. C'est à cette date d'ailleurs que la Direction fit connaître sa déci-sion de se rallier à la solution de chô-mage d'une semaine sur quatre préconisée par notre Syndicat au cours de son entrevue du 18.

C'est donc, grâce à l'action de notre Syndicat, que ces résultats ont pu être obtenus.

© © ©

PERMANENCE

Rappelons que la permanence du Syndicat de Neuves-Maisons est ouverte tous les vendredis de 14 h. 45 à 18 h., 39, rue du Général Thiebaut.

Nous insistons sur le fait que notre Syndicat se tient en dehors de toute question politique et que militer au sein de l'Organisation en faveur d'un parti politique, constitue pour tout syndiqué un cas de radiation. Les camarades qui nous connaîtraient encore trop peu et qui pourraient ainsi prendre

certaines critiques pour de lar-ge-ment complaire, doivent donc les considérer comme étant sans au-cun roulement.

FRANCHE-COMTE

Au pays de Montbéliard, la réu-nion du Comité central de la Métal-lurgie a été marquée par un exposé particulièrement documenté de no-tre camarade **COUET**, qui précise que, malgré les difficultés des cir-constances présentes les sections sont en progression constante.

Les Assemblées générales qui viennent d'avoir lieu dans la ré-gion, confirment la vitalité du mou-vement syndical chrétien ; les diver-ses situations des industries loca-les font l'objet d'examen attentifs en regard aux salaires et à certain-es aggravations au chômage.

Dans nombre de localités, les ser-vices pratiques fonctionnent fort bien et contribuent à la propagan-de, faisant la preuve tangible de l'aide efficace apportée aux tra-vailleurs par l'organisation syndi-cale soucieuse avant tout de la dé-fense des intérêts de ses adhérents.

LOIRE-INFÉRIEURE

SAINT-NAZAIRE

Leur bonne foi

Une Commission de secours nom-mée pendant le comité de l'ennemi était chargée de l'organisation ma-terielle de la grève et en premier lieu de collecter et de répartir les secours aux ouvriers.

Nos amis avaient fait admettre deux syndicats chrétiens dans cer-taine commission qui comprenait par ailleurs six unitaires. En acceptant cette condition le secrétaire du Co-mité de grève précisait formelle-ment que tous ces délégués étaient élus à titre personnel et qu'à aucun moment il ne saurait être question des représentants de telle ou telle organisation.

La grève dura sept jours pendant lesquels les premières listes de souscription lancées parmi les em-ployés et les ouvriers des autres chantiers rapportèrent une somme de trente mille francs. Il y eut de magnifiques gestes de solidarité et les dons de cinquante francs n'étaient pas rares.

De notre côté, ayant droit de re-gard sur les chiffres, nous invitons nos amis à réserver le meilleur ac-cueil aux listes officielles qui, por-tant malheureusement l'entête du syndicat unitaire, suscitaient par-tout une certaine méfiance. Quel-ques-uns de nos syndiqués firent eux-mêmes des souscriptions cou-ronnées de succès.

La fin du conflit clôturait automa-tiquement les souscriptions. La Commission de secours par une ma-jorité de cinq voix (unitaires) contre trois (deux chrétiens et un unitaire) estimant fastidieuse la répartition des 30.000 francs recueillis étant donné la modicité des sommes re-venant à chacun décida d'affecter ce capital à des conflits en cours à l'extérieur.

Nos amis protestèrent vivement contre cette solution assimilant à une action frauduleuse celle de dé-tourner les fonds de leur destina-tion primitive sans le consentement des intéressés. Ils proposèrent une consultation générale, ce qui fut repoussé et obtinrent enfin que la commission acceptât de se tenir un soir à la disposition de ceux qui voudraient émettre quelque protes-tation.

Comme bien on pense, les ou-vriers avisés par un discret commu-niqué de presse ne jugèrent pas utile de se déranger individuellement. Seul, le délégué des dessina-teurs vint apporter la désapproba-tion collective de ses collègues.

La commission maintint donc sa décision nous informant de sa mise à exécution par une note publiée dans les journaux et dont les ter-mes arrêtés en l'absence de nos amis engageaient les organisations et en particulier le syndicat chré-tien.

Nous ignorons si cette note fut rédigée avec l'arrière-pensée de faire partager la responsabilité d'un geste qu'on savait impopu-laire. En tout cas, il est plaisant de rapprocher ce texte des déclara-tions antérieures du secrétaire unifié.

Nous avons relevé le fait comme il convenait dans la presse locale, ce qui n'a pas été sans contrarier consi-dérablement nos unitaires. Nous ne renions pas nos délégués, au con-traire, leur position est la nôtre. Mais que chacun prenne donc fran-chement la responsabilité de ses actes.

Solidaires de nos amis, nous avons pris les nôtres et nous main-tenons que cette décision arbitraire frustre injustement les ouvriers d'un bien qui leur appartenait.

On comprend d'autre part, le mécontentement des souscripteurs dont beaucoup ont fait un effort vraiment méritoire et sont grave-ment déçus par cette combinaison dont on peut craindre, pour l'ave-nir, des répercussions regrettables.

Jean TERRIEN.

SYNDIQUÉS !..

Si vous avez une difficulté,
Si vous êtes embarrassés,
Si vous avez besoin d'un
renseignement quelconque

Adressez-vous à
VOTRE SYNDICAT

MANCHE

CHERBOURG

Nos peines

C'est avec beaucoup de peine que nous envoyons ce mois-ci le compte rendu pour « L'Ouvrier Métallur-giste ». Celui qui habituellement en était chargé, nous a quittés pour un monde meilleur, emporté par une courte maladie.

François Bier, vieux militant métallo, secrétaire adjoint de notre syndicat, Membre du Conseil de l'Union locale, avait été l'un de ceux qui lancèrent le syndicat, il y a deux ans. Après le décès de notre camarade **Edouard Gallien**, il le remplaça au poste de Secrétaire Adjoint et il remplit ce rôle avec un dévouement et une conscience qui lui attirèrent les sympathies de tous ses camarades.

Désireux d'être toujours plus dou-cement, nous l'avons vu suivant avec assiduité les cercles d'études, les réunions, prenant des notes au milieu de jeunes dont il aurait pu être le père. Nous l'avons vu étu-diant et copiant les textes de lois. L'éprouant et donnant des rappor-ts et des conférences. Nous l'avons entendu parler d'une voix vibrante d'émotion contenue, parfois avec des larmes dans les yeux, larmes qui en disaient long sur la manière dont il avait foi en son idéal.

Chômeur depuis longtemps, il avait appris à se servir de la ma-chine à écrire, pour pouvoir aider aux travaux de la permanence, et tous ses instants de loisir étaient occupés au travail syndical.

Il restera pour tous un exemple, et les militants du Syndicat qui ont assisté nombreux à son inhumation se souviendront longtemps de lui.

La fin d'un Cartel

Depuis le 6 février dernier les syndicats professionnels du Bâti-ment et de la Métallurgie, avaient formé un cartel avec les camarades ex-unitaires pour obtenir le respect des droits des chômeurs, dans notre région. Après pas mal de travail effectué en commun, et au moment où nous obtenions des résultats, les camarades unifiés des profes-sions indiquées ci-dessus, ont été mis en demeure par leur Union Départementale de cesser toute collaboration avec les Professionnels. Il paraît que cette décision se-rait prise en application d'une mo-tion votée au Congrès de Toulouse.

Nous regrettons cette position mais sans plus. Nous n'en contin-uons pas moins à mener l'action comme elle doit être menée, car nous ne voulons pas que la Classe ouvrière subisse les conséquences de gestes maladroits pour ne pas dire sectaires des grands dirigeants cégétistes de notre région.

On dira après que c'est nous qui divisons la classe ouvrière!!! Le fait nous a paru intéressant à si-gnaler dans l'*O.M.*

© © ©

Étude

Nous continuons dans nos diffé-rentes réunions d'étudier le Plan de la C.F.T.C. ; en le prenant point par point nous arriverons à le pos-séder à fond, ce qui est nécessaire pour lui faire la propagande qu'il mérite.

Le Secrétaire : G. ESPERET.

CALVADOS

CAEN

SYNDICAT DE LA MÉTALLURGIE

Réunion du 1^{er} mars 1936

Nous apprenons la mort de notre camarade **Soyer**, qui avait eu la gé-nérosité d'adopter deux enfants et de les élever malgré ses faibles ressources.

Nous décidons de faire notre pro-chain réunion à Blainville, le diman-che 19 avril prochain. Le camarade **LEMARCHE** veut bien s'occuper de trouver une salle et d'y amener nos amis.

Puis **LEMAITRE** nous fait une pe-tite causerie sur le sujet suivant : Pourquoi nous syndiquer ? nous fai-sant comprendre que c'est l'unique moyen de défendre notre seule propriété qui est notre force de travail. Cette défense exige une organisation professionnelle, une activité, impré-gnées de l'esprit de la doctrine so-ciale chrétienne.

Nous envisageons la création d'une section féminine groupant toutes les femmes, d'ailleurs nombreuses, qui travaillent dans l'industrie et dont les conditions de travail sont souvent si pénibles.

Pour ce qui est du bureau de pla-cement, il conviendrait qu'il y ait des rapports suivis avec les syndicats pa-tronaux pour échanger les offres et demandes d'emploi. Une section de la Confédération française des professions s'est créée à Caen, groupant des pa-trons chrétiens, nous verrons comment entrer en relation.

Nous constatons une fois de plus combien certains patrons dérogent sans scrupules à la loi de 8 heures. Nous allons en signaler plusieurs à l'Inspecteur du Travail.

Un camarade nous fait remarquer combien l'Etat est lui-même un mau-vais acheteur. Il passe par moments, à l'industrie des commandes massives, et exige leur livraison dans un délai trop court, obligeant les patrons, ou à embaucher du nouveau personnel, ou à faire faire des heures supplémen-taires. Il va jusqu'à donner de fortes primes aux fabricants qui livrent avant le délai prévu, mais après, il reste de longues périodes silencieuses et les usi-nes tournent au ralenti renvoyant du personnel devenu inutile. L'Etat ne pourrait-il faire une meilleure répa-rition de ses commandes.

SEINE-INFÉRIEURE

ROUEN

C'est le syndicat des travailleurs de l'automobile qui nous donne une rubrique routière, où il est fort question d'une action auprès des camarades routiers, trop isolés, mal protégés contre les abus qu'entraîne leur travail spécial, notamment pour les journées de travail souvent fort longues.

NANTES

Le bordereau de salaires préoccupé toujours les camarades Métallos, et leur assemblée générale du 15 mars doit permettre aux camarades de se concerter pour faire aboutir leurs justes revendications.

CHARENTE-INFÉRIEURE

LA ROCHELLE

Nos camarades mènent une action en collaboration avec le bâtiment à la suite de la dénonciation du contrat collectif par le syndicat de l'Entreprise du bâtiment. Une activité plus intense se manifeste; nos amis luttent ferme pour la défense de leurs salaires menacés.

Vie financière des Sociétés

SOUDURE AUTOGENE FRANÇAISE. — Les résultats d'exploitation ont été, dans l'ensemble, assez satisfaisants. La Société dispose de moyens bien adaptés de recherches, de fabrication, de réparation et de vente; elle croit pouvoir compter sur un accroissement des besoins de sa clientèle en raison des nouvelles applications de la soudure.

Quant aux Sociétés dans lesquelles la S.A.F. a des intérêts, le rapport signale que la Société d'Études pour la Construction et la Réparation des ouvrages métalliques a pu obtenir de nouvelles commandes de consolidation de ponts et que la Société Française de l'Acétylène a consacré ses bénéfices à des amortissements.

Le résultat bénéficiaire de la S.A.F. s'élève à 2.572.465 francs.

FORGES D'AUDINCOURT. — Les comptes, au 30 juin 1935, approuvés par l'assemblée ordinaire du 10 décembre, sont caractérisés par une nouvelle régression des bénéfices, qui se chiffrent par 2.177.425 fr. contre 2.829.353 francs précédemment.

Le Conseil a signalé dans son rapport que l'exploitation se trouvait affectée depuis quelques mois par la rupture des Comptoirs, qui a eu pour conséquence une nouvelle chute des prix.

BOULONNERIES DE LOUVROIL. — L'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 1935 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1935, qui font apparaître une perte de 65.033 francs.

EN TOURAINE

L'action des ouvriers du matériel roulant

Dans notre précédent numéro nous avons brièvement annoncé les difficultés du personnel des anciens ateliers de la C.G.C.E.M. de Saint-Pierre-des-Corps près de Tours.

Notre Syndicat professionnel de la Métallurgie prit naissance au moment même où la direction des ateliers de la C.G.C.E.M. plus connue sous le nom de « Rimailho » annonçait au personnel que son contrat venait à expiration et qu'elle était obligée d'envisager de nouvelles méthodes d'exploitation des usines.

Le personnel qui depuis longtemps vivait dans l'indifférence syndicale prit alors conscience de la nécessité du groupement, seul moyen permettant d'engager une action d'ensemble capable d'obtenir des garanties pour les travailleurs.

Les militants extrémistes firent une propagande active et recueillirent des adhésions, mais les travailleurs avaient eu connaissance de l'existence du Syndicat Professionnel C.F.T.C., aussi un bon nombre vinrent grossir ses rangs.

Première assemblée générale — Le recrutement syndical et d'organisation du groupement battait son plein que fut organisée, salle du Casino de la rue Edouard-Vaillant, une assemblée générale du personnel des usines.

Les travailleurs y vinrent, en totalité, soit environ 1.200. Divers exposés furent faits rappelant dans quelles conditions la Compagnie du P.O. avait été amenée, au lendemain de la grève générale de 1921, à céder l'exploitation des ateliers à une compagnie privée et ce par un bail de 15 ans. Celui-ci étant arrivé à expiration, il s'agissait de savoir quel allait être désormais le sort du personnel.

Pour avoir à ce sujet une information précise, il fut convenu qu'une délégation se rendrait près du Ministre des Travaux Publics pour attirer son attention sur les inquiétudes des ouvriers et essayer d'obtenir qu'il s'intéresse à leur sort en ne signant un nouveau contrat que si des garanties étaient données concernant le volume du travail à exécuter, les salaires payés et les non renvois de personnel.

Au moment de la désignation de la délégation les unitaires présentèrent des noms de camarades dont aucun ne faisait partie de notre syndicat C.F.T.C. Notre président Pierre Canard demanda la parole pour faire remarquer l'existence du syndicat, déclaré conformément à la loi de 1884, groupant un nombre important de camarades et désireux d'obtenir une place dans la délégation.

Il fallut discuter un bon moment, les unitaires ne voulant pas tout d'abord accepter la demande de nos amis, puis, sur la pression de l'assemblée, ils en acceptèrent d'abord un, Canard insista pour qu'ils soient au moins deux et l'assemblée générale lui donna gain de cause.

La délégation au Ministère

Le mercredi 29 janvier, la délégation composée de six ouvriers des ateliers (4 unitaires et 2 professionnels) se présentait au Ministère des Travaux Publics; elle était accompagnée de Semat, Fédération Unitaire des métaux; Pérés, Fédération professionnelle; et conduite par M. Morin, Député Maire de Tours qui la présenta au Ministre M. Chautemps. Ce dernier, après avoir entendu l'exposé de la situation qui fut fait par M. Morin, promit d'étudier de près le dossier de l'affaire et déclara nettement, qu'il n'apposerait sa signature au bas d'un nouveau contrat que si ce dernier contenait les garanties que demandait le personnel.

Au cours de la conversation il fut signalé que différentes compagnies avaient fait des offres dont certaines, si elles étaient maintenues entraîneraient le passage des ateliers en d'autres mains que celles de la C.G.C.E.M.; il était fortement question de la C.I.M.T.

La délégation enregistra les promesses du Ministre et, à la sortie il fut convenu entre les délégués, que ces derniers réserveraient leur compte rendu et leurs impressions pour les communiquer seulement à l'assemblée générale du personnel qui devait avoir lieu le lendemain soir. C'était une mesure parfaitement logique, aussi nous l'acceptâmes volontiers, nos délégués observeront la discrétion promise.

Premières escarmouches

Le lendemain jeudi 30 janvier, la salle du Casino était à nouveau remplie par le personnel des ateliers venu entendre le compte rendu des démarches faites à Paris.

Après qu'un membre de la délégation eut expliqué ce qui s'était passé et signalé les promesses du Ministre, Pérés prit la parole pour apporter quelques précisions et indiquer dans quelles conditions nos camarades avaient été appelés à intervenir dans l'intérêt de l'ensemble des travailleurs des ateliers « Rimailho ».

En terminant, il indiqua que pour poursuivre l'action engagée avec le maximum de chances de succès, la collaboration de tous serait nécessaire, celle du syndicat professionnel était acquise et, en son nom, Pérés proposait la constitution d'un Comité revendicatif intersyndical.

Dans l'intervention qui suivit, Semat de la Fédération unitaire des métaux annonça qu'il se ralliait à notre proposition, à la condition cependant que la collaboration entre les diverses tendances fut loyale et que les Professionnels ne firent pas trop la couverture à eux. Il signala ce qui, d'après lui, s'était passé à la grève de Saint-Chamond (à laquelle il n'avait pas participé) et déclara que nous avions exagéré en nous attribuant le succès obtenu...

Mis directement en cause, Pérés tint à faire remarquer qu'il était surpris de voir Semat faire juge de notre action à Saint-Chamond, les camarades de la C.G.C.E.M. s'il y a des travailleurs qualifiés pour exprimer leur opinion sur notre action à Saint-Chamond, ce sont, et uniquement, ceux des Forges et Acieries de la Marine qui furent engagés dans le conflit.

Pérés signala en outre, la décision qui avait été prise la veille de rien communiquer de ce qui s'était passé dans le cabinet de M. Chautemps, avant que l'assemblée générale en eût été saisie, il marqua son étonnement d'avoir trouvé, dans « l'Humanité » du matin, un compte rendu de l'audience, signé: Semat. Ceci était déjà grave, de plus le communiqué faisait seulement état de la présence dans la délégation des camarades unitaires! C'est donc eux qui avaient déjà commencé de « tirer la couverture ».

Semat tenta alors une explication embarrassée et l'incident fut clos, étant entendu que si, de notre côté nous restions objectifs, les unitaires devaient l'être également.

Nouvelle délégation

Le temps passait et les ouvriers ne savaient toujours rien des tractations qui avaient lieu à Paris ni des résultats qu'elles pouvaient entraîner. Il fut alors décidé qu'une nouvelle délégation se rendrait au Ministère des Travaux Publics.

Le mercredi 12 février les délégués se présentèrent à nouveau chez M. Chautemps. En arrivant ils constatèrent à côté de Semat (C.G.T.U.), la présence de Chevalme, secrétaire de la Fédération Confédérée des Métaux. En outre, il y avait avec eux des délégués de la Fédération unifiée des cheminots.

M. Morin, député-maire de Tours, présenta la délégation, une quinzaine de membres, y compris Léon Juhaux.

M. Chautemps signala qu'il n'y avait rien de nouveau, que les pourparlers, cependant en bonne voie, n'avaient pas totalement abouti, les garanties demandées pour le personnel n'étant pas encore accordées.

Pérés attirait l'attention du Ministre sur la nécessité de réduire au minimum le délai qui s'écoulerait entre la cessation d'exploitation par la C.G.C.E.M. et la mise en route du travail par la C.I.M.T. Il demanda, pour éviter le chômage, que ce délai soit réduit au strict minimum. M. Chautemps se déclara d'accord et rédigea à ce sujet, une note qu'il joignit au dossier.

Un représentant des Cheminots attira l'attention du Ministre sur la

situation du personnel P.O. occupé dans les ateliers de la C.G.C.E.M., et demanda que ce dernier soit placé, que possible conservé sur place. Pour cela il insista, afin que le nombre d'heures de travail accordé par la Cie P.O., soit augmenté.

Léon Juhaux parla de la crise en général et des prix de revient élevés de la production française. L'audience prit fin sur l'assurance renouvelée par M. Chautemps qu'il ne signerait que lorsque les garanties demandées par le personnel seraient obtenues.

En sortant, au moment où il prit congé, Pérés insista près du ministre pour qu'il essaye d'obtenir du P.O. un nombre d'heures supérieur, et cela dans l'intérêt de tous!

Une réunion mouvementée

Le lendemain, jeudi 13 février, le personnel était à nouveau au grand complet, salle du Casino. Avant la réunion, nous avons essayé de vous concerter avec les dirigeants unitaires et confédérés pour nous mettre d'accord sur le programme de la réunion, la liste des orateurs et le texte de l'ordre du jour qui serait présenté.

Manifestement, les militants confédérés et unitaires cherchaient à gagner du temps, ergotaient sur les termes du projet d'ordre du jour que nous leur présentions, et ils s'arrangèrent pour commencer la réunion en nous faisant attendre dans la salle du café attendant.

Au bout de quelques instants constatant qu'on nous avait laissé tomber, nous rejoignions la tribune au moment où un délégué terminait le compte rendu de la délégation.

Ses dernières paroles furent pour reprocher publiquement à Pérés d'avoir fait des « confidences » à M. Chautemps! Surprise des délégués du syndicat professionnel, également de Pérés qui se demandait ce que cela voulait dire, personne jusqu'à ce moment là ne lui ayant parlé de rien...

Dans sa réponse, notre Secrétaire fédéral déclara que, ce qui pouvait expliquer le grief qui lui était fait, c'était, sans doute, la demande qu'il avait présentée à M. Chautemps en sortant de la délégation. Mais il n'était pas seul, d'autres avaient entendu ses paroles, ils pouvaient témoigner que celles-ci étaient inspirées du désir de rendre service à l'ensemble des travailleurs des ateliers, puisque elles tendaient à obtenir un nombre d'heures de travail supérieur à celui qui était envisagé.

Chevalme, secrétaire de la Fédération confédérée, parla ensuite, après quoi la parole fut donnée à Semat, C.G.T.U.

Au milieu de son discours, il prit subitement à partie Pérés, lui faisant grief d'avoir parlé « dans le tuyau de l'oreille » de M. Chautemps, d'avoir tenté d'acaparer la délégation, d'avoir parlé sans être mandaté, etc., etc.

Le plus grave, c'est qu'il accusa notre camarade d'avoir prononcé des paroles qu'il n'avait d'ailleurs ne pas avoir entendues.

Outré d'un pareil procédé, Pérés mit en demeure Semat d'apporter les preuves de ses affirmations, si-

gnalant que s'il continuait dans cet esprit et sur ce ton, il quitterait immédiatement la salle, demandant aux membres du syndicat professionnel et aux sympathisants de faire de même.

Consentants d'avoir une fois de plus servi les intérêts généraux de la classe ouvrière, nous ne pouvions pas admettre que notre loyauté soit suspectée par qui que ce soit. Pour donner plus de poids à l'action engagée, nous voulions bien collaborer avec les unitaires mais nous entendions la faire debout et non à genoux. Il était évident que depuis le début, notre participation à l'action, n'avait pas l'agrément des grands chefs, ils la subissaient à contre-cœur et essayaient de nous décourager par tous les moyens possibles.

L'altercation qui avait lieu à la tribune était suivie de la salle qui marquait sa réprobation à ces attaques répétées que rien ne justifiait. Compréhensif qu'il était allé un peu fort, Semat termina sur un ton plus calme. Mais l'impression produite sur les auditeurs était pénible, une fois de plus, les travailleurs pouvaient constater jusqu'où conduisait la passion révolutionnaire!

La réunion des Commerçants — Le 10 mars, une grande réunion groupait à Tours les commerçants et un auditoire varié. Elle était destinée à informer la population des inquiétudes et des difficultés du personnel des ateliers.

Elle servit surtout à de la propagande politique et révolutionnaire et cela malgré les engagements formels pris par tous les orateurs.

Semat se prodigua à nouveau dans le genre humoristique d'abord, sentimental ensuite!

Les commerçants se montrèrent peu satisfaits de cette façon de procéder, il est probable qu'ils ne se dérangeront plus à l'avenir, ne voulant pas endosser la responsabilité d'amener des auditeurs à une réunion de propagande politique et ce sera tant pis pour les ouvriers!

Enfin voici des précisions!

Le 11 mars, une nouvelle délégation se présentait au Ministère des Travaux Publics où elle apprenait que la C.I.M.T. était adjudicataire. M. Chautemps faisait savoir qu'avant obtenu les garanties demandées pour le personnel, il avait mis sa signature au bas du contrat.

Le lendemain, une réunion du personnel avait lieu afin de rendre compte de la mission confiée à la délégation. C'est notre camarade Pierre Canard qui commenta les démarches de la veille.

Il termina par un appel à l'organisation syndicale et parla de rationalisation toujours croissante. A la réunion du Comité de Défense du 16 mars, les membres du syndicat unifié firent savoir à nos camarades que leur Fédération les obligeait à ne pas négliger le point de vue politique et même à en faire état au cours des réunions.

Enfin, le personnel procède à l'élaboration d'un projet de contrat collectif. Espérons que la victoire des ouvriers de Tours sera complète et que l'inquiétude disparaîtra du sein de la population laborieuse.

LE CHOMAGE

Table with 4 columns: France entière, Nombre de chômeurs, Rapport du nombre des offres d'emploi au nombre des demandes d'emploi, 1936. Data for Jan 18, 25, and Feb 1.

Table with 4 columns: Département de la Seine, Toutes professions, Industrie des métaux, 1936. Data for Jan 18, 25, and Feb 1.

Table with 4 columns: Mouvement de l'immigration, Entrées, Retours, 1936. Data for Jan 18, 25, and Feb 1.

Table with 4 columns: Pourcentage des salaires travaillant par semaine, 48 heures et plus, 1936. Data for Jan 1.

STATISTIQUES

La Statistique Générale de la France communique les indices caractérisant le mouvement des prix au cours du mois de janvier 1936.

PRIX DE GROS

Table with 4 columns: Indices non pondérés (base 100 en Juillet 1914), Art., Moy., 1935, 1936. Data for various goods.

PROFAGANDE PROPAGANDE!

Impr. Centrale (Anc. Impr. Coopérative) 16, rue Saint-Siméon, Bordeaux

Le Gérant: SINJON.

PRIX DE DÉTAIL

L'indice des prix de détail, dit des treize articles, a subi, en janvier, à Paris, une hausse de six points sur celui du mois de décembre. Il est de 441 en janvier contre 435 en décembre, 427 en novembre, 417 en octobre et 401 en septembre.

Table with 4 columns: Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, 1935, 1936. Data for various goods.

La moyenne de 1934 s'établit à 481 pour Paris contre 491 en 1933 et 536 en 1932. Pour les principales villes de France, la moyenne s'établit à 455 pour 1934 contre 475 pour 1933, 532 en 1932 et 613 en 1931.

Coût de la vie

Table with 4 columns: L'indice trimestriel du coût de la vie à Paris s'établit, pour le quatrième trimestre de 1935 (novembre) à 478, en hausse de neuf points sur celui du trimestre précédent (août en août). Pour l'alimentation seule, l'indice est de 481 contre 466 en août. Pour Paris, la moyenne générale de 1934 s'établit à 516 (533 pour l'alimentation seule) contre 520 en 1933 (536 pour l'alimentation seule).

Voici, en outre, les indices publiés par la Statistique générale de la France et concernant quelques grandes villes: Marseille: 563, en novembre (558 pour l'alimentation seule). A la suite des incidents qui se sont produits dans cette ville, l'indice du troisième trimestre (août) n'a pas été publié. Bordeaux: 473 en novembre (442 pour l'alimentation seule).

DOCUMENTATION

La production sidérurgique de la France en décembre 1935

ELLE EST EN PROGRESSION SUR NOVEMBRE. Nous extrayons du « Bulletin Statistique Mensuel » que publie le Comité des Forges de France, les chiffres de la production sidérurgique de la France pendant le mois de décembre comparés à ceux de novembre 1935 et de décembre 1934.

Table with 4 columns: Production totale, Production du Nord, Répartition par catégorie, Fonte phosphoreuse, Fonte phosphoreuse de moulage, Semi phosphoreuse, Fonte hématite de moulage, Affinage et Bessemer, Spiegel, Ferros, Nombre de hauts-fourneaux en activité, 1935, 1936. Data for various iron products.

ACIERS BRUTS. — La production d'acier (lingots et moulage) s'établit de la façon suivante (en milliers de tonnes):

Table with 4 columns: Production totale, Production du Nord, Répartition par catégorie, Acier Thomas, Acier Martin, Electrique, Bessemer, Creusot, 1935, 1936. Data for various steel products.

DEMI-PRODUITS. — Les ventes de demi-produits ont atteint, en décembre dernier, 90.000 tonnes contre 74.000 tonnes en novembre et au lieu de 97.000 tonnes en décembre 1934.

PRODUITS FINIS. — Bandages de roues: 2.000 tonnes; pièces de forge: 4.000 tonnes; rail: 22.000 tonnes; traverses: 3.000 tonnes; selles: 2.000 tonnes; poutrelles: 37.000 tonnes; fil machine: 30.000 tonnes; fils tréfilés: 12.000 tonnes; feuillards: 16.000 tonnes; ronds pour tubes: 9.000 tonnes; tubes: 9.000 tonnes; aciers spéciaux: 11.000 tonnes; laminés marchands: 123.000 tonnes;

TREFFILERIE

Une commande de 5 tonnes de pointes pour emballages a été traitée franco Tunis comme suit: 40/14 à 142 fr. 75; 50/15 à 138 fr. 75; 60/16 à 134 fr. 75.

FONDERIE

Aucun changement notable en fonderie. Naturellement, les fonderies d'appareils de chauffage ralentissent leur production, comme tous les ans à pareille époque. — En fontes malléables, il faudrait s'attendre, dit-on, non seulement à la fermeté des prix, mais à certaine majoration, en rapport avec les rectifications de prix en hausse des hématites. En tout cas, on ne tardera pas à avoir confirmation de ce bruit.

Le nombre de hauts-fourneaux en activité a été de 81 en 1935 au lieu de 81 en 1934 et de 493 en 1933.

En ACIERS BRUTS, la production totale de l'année a été supérieure à celle de 1934. Elle s'établit à 6.264.000 tonnes contre 6.174.000 tonnes en 1934 et au lieu de 6.973.000 tonnes en 1933. Le Nord a participé pour 1.139.000 tonnes en 1935 contre 1.059.000 en 1934, et au lieu de 1.177.000 tonnes en 1933.

Les ventes de DEMI-PRODUITS n'ont pas atteint le niveau de l'an dernier, 980.000 tonnes ont été vendues l'an dernier au lieu de 1.091.000 tonnes en 1934 et de 1.498.000 tonnes en 1933.

Enfin, la production de PRODUITS FINIS a été de 4.374.000 tonnes en 1935 contre 4.251.000 tonnes en 1934 et au lieu de 4.748.000 tonnes en 1933.

Travaux en cours

M. Chautemps, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il avait jugé indispensable et urgent d'accélérer le rythme de l'exécution des programmes de grands travaux, et que, maintenant, une somme de 2 milliards 200 millions, au lieu d'un milliard et demi, sera, chaque année, affectée à ces travaux, en particulier pour les années 1936 et 1937. — Si l'on y ajoute les dotations budgétaires, a-t-il ajouté, les travaux des communes, l'on peut dire qu'un premier effort important a déjà été réalisé, et portera bientôt ses fruits.

FEUILLARDS

En laminés à froid, pour cerclages de caisse, une affaire de 5 tonnes a été traitée à 148 fr. 50 franco Tunis.

chaland à mazout pour Lorient pour environ 900.000 francs.

MACHINES-OUTILS

La Société Nationale des Chemins de fer belges vient de mettre en concurrence une dizaine de constructeurs belges ou étrangers pour la fourniture de deux machines à travailler les rails usagers. Parmi les soumissionnaires figuraient La Chaudière (Paris) et un constructeur suisse. L'affaire a été attribuée à deux constructeurs belges à des prix excessivement bas: 306.500 francs belges pour machine à chanfreiner et 77.500 francs belges pour machine à recouper et forer.

Les ateliers E. BONNAMY, (16 bis impasse du Bureau, Paris), viennent de lancer une machine automatique pour l'affûtage des lames de scies circulaires; capacité 1.200 mm.

Un constructeur anglais cherche actuellement à vendre en France la licence de fabrication de machine à cisailier (pour cornières de 63x63x9 ou section équivalente).

CONSTRUCTION METALLIQUE

La MAROCAINE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES, à Casablanca, route de Camp Boulhaut, construit 3 hangars à Safi de 9.400 mètres carrés à 39 fr. 80 le mètre carré.

M. H. JARRY, 32, rue Jean-Jaurès, à Trélatz (M.-et-L.), construira pour le génie de Nantes un hangar de 56x15=840 m2, au prix de 48 fr. 10 le mètre carré.

CONSTRUCTIONS NAVALES

A Dunkerque, les CHANTIERS DE FRANCE ont lancé, le 25 février, le cargo Jean L. D. « sister-ship » — du Pierre L. D. qui fut lancé le 25 janvier et a effectué son premier voyage d'essai le 17 février (soit 23 jours seulement après sa mise à l'eau), ayant à bord une Commission d'essais accompagnée de plusieurs spécialistes, dont le Directeur des Chantiers de France, M. Lefol.

CONSTRUCTION MECANIQUE

La Ville de PARIS vient de commander des groupes élévateurs à moteur Diesel pour ses usines d'alimentation en eau potable.

La Société RATEAU, 40, rue du Colisée, Paris, fournira à Ivry deux groupes principaux pour eau filtrée de 100.000 m3/24 heures et un groupe nourricier pour eau brute de 300.000 m3/24 h/10 m. 80 pour le prix de 5.143.570 fr., accessoires compris.

La Compagnie de CONSTRUCTIONS MECANIKES, 19, rue Cognac-Jay, Paris, fournira à Saint-Maur le matériel nécessaire, mais pour élévation à 98 mètres et 6 m. 50, pour le prix de 4.686.460 fr., accessoires compris.